



ESTIVADES POÉTIQUES 2020

RÈGLEMENT DU CONCOURS de POESIE

Article 1

Un concours de poésie est organisé par l'Association La Voix du Scribe à l'occasion des ESTIVADES POETIQUES qui se tiendront les 22 et 23 août 2020 à Tarascon sur Ariège.

Ce concours est ouvert **du 18 janvier 2020 au 18 avril 2020** entre tous les poètes d'expression française, quel que soit leur lieu de résidence.

Article 2

Le concours « ESTIVADES POETIQUES 2020 » a pour objectif de distinguer les trois meilleurs poèmes soumis au jury dans la catégorie ci-dessous :

Poésie classique ou libre

Le jury décernera trois prix : **1^{er} Prix - 2^{ième} Prix - 3^{ième} Prix**

Le jury décernera un Prix « Jeune Poète »

Un Prix Matthias Vincenot et un Prix de la présidente ou du président du Jury pourront aussi être décernés.

Au cours de ses délibérations le jury s'efforcera d'éviter les *ex-æquo*.

Le jury pourra également décerner, s'il l'estime opportun, des prix spéciaux.

Article 3

Chaque participant est invité à adresser ses poèmes **INÉDITS** (par inédit, il faut entendre tout texte n'ayant pas fait l'objet d'un contrat de cession de droits à : Association La Voix du Scribe - ESTIVADES POETIQUES, place Cervantès BANAT 09400 Tarascon sur Ariège **en DEUX EXEMPLAIRES**, de préférence dactylographiés ou imprimés au recto seulement, sur papier de format A4 (21cm x 29,7 cm).

Afin de préserver l'anonymat, tous les poèmes devront obligatoirement comporter :

- En haut et à gauche de vos poésies **trois lettres et deux chiffres**, ainsi qu'en bas du règlement.

Le thème et la forme des poèmes sont totalement libres, le poète pouvant s'appuyer sur n'importe quel système pour s'exprimer.

Les poèmes ne devront pas comporter plus de trente lignes ou vers.

Les participants de moins de 18 ans devront joindre l'autorisation parentale de participation.

Article 4

Les envois devront être suffisamment affranchis. Chaque envoi devra impérativement comporter les éléments suivants :

1 - Les poèmes en **DEUX** exemplaires.

2 - **La fiche de participation complétée avec en bas : date et signature, précédée de la mention « Bon pour accord », du poète participant.**

3 - Le montant des droits d'inscription par chèque au nom de l'Association La Voix du Scribe.

Article 5

Le montant des droits d'inscription est de **5 €** auquel s'ajoute **2,50 € supplémentaires** par poème présenté.

Un poème présenté = 5 €

Deux poèmes présentés = 7,50 euros (= 5 € x 1 + 2,50 €).

Trois poèmes présentés = 10 euros (= 5 € x 1 + 2,50 € x 2).

La participation est **gratuite** pour les jeunes ayant moins de **18** ans à la date de la clôture du concours, c'est-à-dire au 18 avril 2020.

Les concurrents ne peuvent adresser plus de **TROIS POÈMES**.

Article 6

Un jury, constitué de membres, adhérents 2019, de l'association La Voix du Scribe, de membres adhérents de structures partenaires et de membres d'honneur de l'association La Voix du Scribe, placé sous l'autorité du comité de pilotage des ESTIVADES POÉTIQUES prendra connaissance de l'ensemble des envois de manière anonyme. Le

président pour ce concours de poésie a été désigné par ce même comité et sera pour 2020 le libraire Dominique Mourlane.

À l'issue des délibérations, les résultats seront proclamés (aux environs de la fin juin 2020) et seront alors connus les noms des poètes lauréats.

Le lauréat vainqueur de ce concours (Premier Prix) devra être présent le samedi 22 août 2020 sur le site des ESTIVADES POÉTIQUES pour la remise des prix. En cas d'absence, le vainqueur sera déclassé au profit du prix suivant et ainsi de suite.

Article 7

Les prix attribués sont :

1^{er} Prix : Prix des ESTIVADES POÉTIQUES (valeur du prix 300 euros)

(+ hébergement le samedi soir **en chambre double** + invitation au buffet et à la soirée poétique du samedi soir.)

2^{ième} Prix : (valeur du prix 150 euros)

3^{ième} Prix : (valeur du prix 100 euros)

Prix « Jeune Poète » : (valeur du prix 100 euros)

(+ invitation au buffet et à la soirée poétique du samedi soir)

ainsi que les prix de lauréats éventuels du ou des prix spéciaux attribué(s) par le jury.

Article 8

Chaque lauréat pourra faire état, à l'occasion de toute publication et, plus généralement, de toute communication concernant son poème de la mention qui lui a été attribuée.

Les lauréats ne pourront plus participer, pendant un délai de deux ans, au concours.

Les membres désignés pour faire partie du jury et les membres du comité de pilotage des Estivades Poétiques ne peuvent participer au concours.

Article 9

Les décisions du jury sont sans appel.

Article 10

Les auteurs demeurent entièrement propriétaires de leur œuvre.

Les auteurs autorisent cependant l'usage des poèmes soumis au concours pendant toute la durée du concours et des ESTIVADES POÉTIQUES et la publication de leur œuvre sur tout support existant. (affichage, presse, page Facebook, site internet des ESTIVADES POÉTIQUES...etc)

AUCUN POÈME NE SERA RESTITUÉ À SON AUTEUR.

L'association La Voix du Scribe s'engage, en contrepartie, à ce qu'aucun poème ne soit transmis à quelque organisme que ce soit, société ou association, à quelque personne morale ou physique, sans accord préalable de l'auteur.

Les coordonnées des candidats demeureront strictement confidentielles.

Par ailleurs, les candidats devront signaler s'ils souhaitent que leurs œuvres apparaissent sous un pseudonyme ou un nom de plume

Article 12

L'association La Voix du Scribe, si la qualité des œuvres le permet, concevra et éditera un recueil contenant, avec l'accord tacite de leurs auteurs par l'acceptation du présent règlement, les meilleurs poèmes sélectionnés par le jury.

Ce recueil pourra regrouper plusieurs années de concours et les auteurs concernés en seront bien entendu informés et recevront un exemplaire à titre gracieux.

Article 13

La participation au concours ESTIVADES POÉTIQUES 2020 implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à Association La Voix du Scribe contre enveloppe timbrée portant les nom et adresse du demandeur.

Association La Voix du Scribe

ESTIVADES POÉTIQUES

Place Cervantes BANAT 09400 Tarascon sur Ariège

Tél : 05.34.14.53.52 / Email : estivadespoetiques@hotmail.com

www.estivadespoetiques.com

ESTIVADES POÉTIQUES 2020
AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs

Nom / Prénom du responsable :

Adresse postale :
.....

Téléphone :

Adresse courriel :

Nom / Prénom du mineur participant :

Date de naissance :

Ayant pris connaissance du règlement, j'autorise mon enfant à participer au concours de poésie des Estivades Poétiques 2019.

Je, soussigné(e)

Responsable de l'enfant déclare exacts les renseignements portés sur cette
fiche.

Date :

Signature :